



Communiqué de presse

Annecy, le 4 décembre 2017

Environnement

Perchlorates : des actions en cours pour maîtriser les pollutions du site historique de Chedde-Passy

En complément du communiqué de presse franco-suisse ci-joint, concernant la détection de perchlorates dans certains secteurs de la nappe du genevois, la préfecture de Haute-Savoie apporte les éléments suivants.

Premiers résultats d'analyse concernant le site historique de Chedde

L'ancien site industriel de Chedde a été envisagé en avril 2017 comme une des origines possibles des concentrations en perchlorate observées dans la nappe du genevois, malgré son éloignement (60 km de Genève). A la demande de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), des analyses ont donc été réalisées à Chedde durant les mois écoulés.

Malgré des concentrations très élevées en perchlorates découvertes dans les eaux souterraines au droit du site, celui-ci ne génère pas d'impact significatif à l'heure actuelle : les concentrations dans l'Arve et dans les puits d'eau potable situés à l'aval du site sont faibles.

Les études réalisées conduisent à penser qu'une part importante des perchlorates présents actuellement dans la nappe du genevois provient très probablement d'une pollution ancienne du site de Chedde. Celle-ci serait liée aux anciennes pratiques d'exploitation, qui ne respectaient pas les standards environnementaux actuels. Les perchlorates auraient été transportés par les eaux de l'Arve jusqu'au genevois.

Présentation du site historique de Chedde

Le site est implanté au lieu-dit Chedde, sur la commune de Passy, en bordure de l'Arve et du viaduc des Egratz. Les activités industrielles y ont commencé en 1896. Le site était initialement dédié à la fabrication de chlorates de sodium et de potassium. Les productions se sont ensuite diversifiées : perchlorates, carbure de calcium, aluminium, graphite, ferro-alliages, magnésie... Plusieurs exploitants se sont succédés au cours de l'histoire, en fonction des productions réalisées et des restructurations des groupes industriels.

La seule activité encore en cours aujourd'hui est la fabrication de produits en graphites, sans aucun lien avec la pollution historique identifiée. **Les autres activités ont été arrêtées progressivement à la fin du XXème siècle et les bâtiments correspondants ont été détruits. En particulier, la production de perchlorates a été mise à l'arrêt en 1990.** Ce secteur est aujourd'hui occupé par une entreprise de travaux publics. Le site comporte également une ancienne décharge, qui accueillait les déchets produits par l'usine.

Qui sont les industriels interlocuteurs de l'administration ?

Les activités exercées sur le site de Chedde relevaient de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Cela permet aujourd'hui à l'autorité préfectorale d'engager la responsabilité des derniers exploitants, dès lors qu'une pollution

Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

[@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00

significative a été mise en évidence, même près de 30 ans après la cessation d'activité.

En l'occurrence, l'administration a pu identifier deux industriels.


Les mesures prévues aujourd'hui

Deux arrêtés préfectoraux ont été pris le 1^{er} décembre 2017 à l'encontre de ces deux sociétés, leur prescrivant de réaliser les investigations et études nécessaires, et notamment :

- un suivi trimestriel des eaux souterraines et superficielles, de l'amont du site jusqu'à Sallanches ;
- des compléments concernant l'historique du site, afin de cibler les investigations à mener (démarche d'ores et déjà engagée) ;
- des sondages dans les sols de l'ancienne usine et dans la décharge, afin de localiser les sources de perchlorates ;
- une étude géologique et hydrogéologique, afin de comprendre les conditions d'écoulement des eaux dans le secteur et de préciser l'étendue de la pollution.
- Le cas échéant, des mesures destinées à maîtriser l'impact environnemental de cette pollution historique.

Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

 @Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00



Genève, le 4 décembre 2017

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture du Canton de Genève et de la préfecture de la Haute-Savoie, sous l'égide de la *Commission d'exploitation de la nappe souterraine du Genevois*

Nappe du Genevois :

Des deux côtés de la frontière, la qualité de l'eau potable est assurée et à l'abri de toute pénurie

Le printemps dernier, une présence anormale de perchlorate avait été relevée dans certains échantillons d'eau suisses issus de la nappe phréatique du Genevois. Des mesures de précaution avaient alors été immédiatement décidées par les autorités, en collaboration avec les distributeurs d'eau potable, des deux côtés de la frontière - Canton de Genève, préfecture de la Haute-Savoie, Services Industriels de Genève, Communautés de communes du Genevois et d'Annemasse-Agglomération - prévoyant une utilisation accrue de l'eau issue du Léman. Ce dernier couvre ainsi 90% des besoins en eau du canton de Genève (contre 80% auparavant) tandis que l'exploitation de plusieurs puits de la nappe phréatique a été suspendue ou réduite du côté suisse comme du côté français.

Avec le recul d'une saison estivale complète, particulièrement aride en 2017, le bilan de ce dispositif s'avère positif : sur l'ensemble de ce territoire partagé, l'eau potable distribuée à la population respecte les seuils prévus par les pouvoirs publics. C'est ce qu'indiquent les mesures continues effectuées depuis ce printemps par les autorités des deux côtés de la frontière. Ces résultats confirment donc la fiabilité de l'approvisionnement en eau assuré par les Services Industriels de Genève et les Communautés de communes du Genevois et d'Annemasse-Agglomération, même lorsque la région est frappée par des épisodes de sécheresse. Ce dispositif sera donc maintenu aussi longtemps que nécessaire pour garantir la qualité de l'eau potable.

Investigations coordonnées sur le terrain

Par ailleurs, dès la détection du perchlorate dans certains secteurs de cette nappe transfrontalière, une collaboration régionale ciblée a été activée sous l'égide de la Commission d'exploitation de la nappe souterraine du Genevois en vue d'identifier sa source et d'assurer une bonne gestion de la situation à l'échelle du bassin.

Des campagnes de mesures ont donc été effectuées sur le terrain par les autorités suisses et françaises. Les premières données récoltées dans ce cadre révèlent que l'hypothèse d'une pollution liée à l'usage agricole d'engrais peut être aujourd'hui écartée.

Les résultats disponibles à ce stade indiquent que la présence du perchlorate pourrait être un héritage du passé, lorsque cette substance était couramment utilisée dans certains explosifs ou engins pyrotechniques (voir l'encadré). Des recherches supplémentaires aussi bien hydrogéologiques, chimiques qu'historiques sont actuellement organisées pour confirmer cette piste, avec l'objectif de permettre aux autorités compétentes de localiser le ou les sites à l'origine des infiltrations (carrières, industries, sites de stockage...) pour prendre toutes les mesures utiles.

Par ailleurs, la *Commission d'exploitation de la nappe souterraine du Genevois* poursuit ses analyses sur le terrain afin de déterminer si des mesures de remédiation à l'échelle de la nappe elle-même peuvent permettre, à terme, de rétablir tout le potentiel de cette ressource en eau partagée.

Pour tout complément d'information

Pour le Canton de Genève

M. Philippe Matthey, Président de la Commission d'exploitation de la nappe souterraine du Genevois - tél. +41 (22) 327 29 51

Pour la Haute-Savoie

Service interministériel de la communication des services de l'Etat en Haute-Savoie – tél. +33 (4) 50 33 61 82 - pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

Un seuil de précaution partagé pour le perchlorate

Le perchlorate forme des sels particulièrement solubles dans l'eau. Cette substance est naturellement présente dans l'environnement, généralement en quantité infinitésimale. Des concentrations élevées existent cependant sous le climat aride de quelques déserts, comme celui de l'Atacama au Chili, et peuvent ainsi se retrouver dans certains fertilisants issus de ces régions.

Le perchlorate est avant tout produit par des procédés industriels. Compte tenu de ses propriétés oxydantes et de sa relative inertie, il permet d'élaborer des explosifs très stables et faciles à sécuriser. Le perchlorate a été largement employé dans la production de feux d'artifice ou de munitions, connaissant un pic d'utilisation lors de la Première Guerre Mondiale. Aujourd'hui, ses propriétés sont encore exploitées dans le dispositif de déclenchement des airbags.

Sur le plan biologique, le perchlorate, qui a aussi pu entrer dans la composition de certains traitements de la thyroïde, a un effet indésirable sur l'assimilation de l'iode en agissant comme un perturbateur endocrinien. Grace aux progrès techniques - qui permettent désormais un meilleur suivi du perchlorate dans l'environnement - cet enjeu sanitaire fait actuellement l'objet d'une prise en compte croissante.

En Suisse, des normes légales font encore défaut à l'égard de cette problématique émergente. C'est pourquoi le Canton de Genève, après consultation de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), s'est basé sur les recommandations les plus sévères fixées par le ministère français de la santé, soit le taux de 4µg/l. Les campagnes de mesures confirment que ce seuil de précaution est aujourd'hui parfaitement respecté pour la totalité de l'eau distribuée aux usagers du bassin concerné.

La nappe du Genevois : un cadre de collaboration renforcé

La nappe du Genevois constitue un important bassin d'eau souterraine s'étendant sur une vingtaine de kilomètres, entre le sud-est du Canton de Genève et la région limitrophe de la Haute-Savoie.

Depuis des millénaires, cette nappe phréatique est alimentée par les eaux de l'Arve. Toutefois, durant la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, une exploitation accrue du gisement menaçait sa pérennité. C'est pour cette raison que ce vaste réservoir d'eau à cheval sur deux pays est géré depuis 1978 de façon concertée dans le cadre d'une collaboration transfrontalière pionnière.

C'est la Commission d'exploitation de la nappe souterraine du Genevois qui assure aujourd'hui la gestion de ce bassin partagé. Véritable plateforme d'échanges, cette entité regroupe des représentants du Canton de Genève, de la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, des Communautés de communes du Genevois et d'Annemasse-Agglomération et des Services Industriels de Genève.

Au fil des années, la collaboration, aussi bien décisionnelle que technique, s'est intensifiée et le dispositif mis en place suite à la détection de perchlorate dans certains secteurs de la nappe a encore renforcé ce cadre de travail transfrontalier. Dans cette optique, un processus a ainsi été initié pour développer dans les années à venir les infrastructures d'approvisionnement les plus adaptées aux besoins du territoire concerné en dépassant encore davantage les contraintes des frontières administratives. Ces démarches pourront ainsi prendre en compte le développement récent des connaissances concernant les différentes nappes souterraines de la région qui laissent envisager la possibilité d'exploiter à terme des ressources en eau potable aujourd'hui négligées.